

## Communiqué de presse

Berne, le 6 juillet 2026

# Physiothérapie: les partenaires tarifaires clarifient les faits

**Ces derniers jours, diverses prises de position publiques ont provoqué des malentendus concernant la nouvelle structure tarifaire relative à la physiothérapie soumise au Conseil fédéral. Physioswiss, H+ et prio.swiss souhaitent apporter des clarifications et dissiper plusieurs malentendus.**

La nouvelle structure tarifaire est le fruit d'un partenariat qui fonctionne. Elle répond à un constat simple: la structure tarifaire actuelle repose sur un modèle datant de 1997 qui ne reflète plus adéquatement la réalité de la physiothérapie moderne.. Après plusieurs années sans accord, Physioswiss, H+ et prio.swiss ont signé une lettre d'intention en 2024. Les trois associations ont ensuite élaboré conjointement une structure tarifaire équilibrée, moderne et fondée sur des données, avant de la soumettre au Conseil fédéral pour approbation en avril 2026.

La réforme démontre que le partenariat tarifaire permet de développer des solutions viables qui tiennent compte à parts égales des besoins des patients, des physiothérapeutes et du système de santé.

### **Modernisation dans l'intérêt des patients**

La nouvelle structure tarifaire n'a pour objectif ni de restreindre les prestations de physiothérapie ni de réduire leur rémunération.

Au contraire, elle tient compte de l'évolution de la profession, reflète mieux les prestations effectivement fournies et renforce une prise en charge davantage adaptée aux besoins des patients.

La nouvelle structure tarifaire permet notamment de mieux refléter:

- les traitements complexes et chronophages;
- les thérapies spécialisées;
- les traitements assistés par robotique;
- les prestations spécialisées fournies en l'absence du patient;
- les mesures de prévention des chutes.

De plus, les physiothérapeutes disposeront d'une plus grande marge de manœuvre thérapeutique. À l'avenir, ils pourront mieux adapter la durée de traitement aux besoins individuels des patients tout en respectant les limitations prévues.

## **En aucun cas un programme d'économie**

Contrairement à certaines affirmations, cette réforme n'est pas un programme d'économie. Le volume total des prestations de physiothérapie reste inchangé. Les adaptations concernent uniquement la tarification des différentes prestations, afin que celle-ci reflète mieux la pratique thérapeutique effective.

En d'autres termes, la réforme ne change rien aux coûts occasionnés par la physiothérapie. Elle modernise la manière de reconnaître et de rémunérer les prestations. À l'instar de toute réforme tarifaire de grande envergure, elle modifie toutefois la pondération de séquences de prestations spécifiques sur l'ensemble du spectre.

Les effets sur la rémunération des physiothérapeutes ne pourront être déterminés qu'une fois les négociations tarifaires terminées; celles-ci sont en cours entre les partenaires concernés.

## **Plus de transparence, moins de bureaucratie**

La facturation par tranches de cinq minutes accroît la transparence et reflète plus précisément le temps effectivement consacré au traitement.

Parallèlement, elle réduit le volume des clarifications entre les fournisseurs de prestations et les assureurs-maladie et contribue ainsi à diminuer la charge administrative.

La nouvelle structure tarifaire ne crée pas de nouvelles tâches administratives pour les physiothérapeutes. L'étude du dossier, les échanges avec les médecins, les évaluations cliniques ou les entretiens interdisciplinaires faisaient déjà partie des tâches spécialisées qui ne pouvaient pas être déléguées à un secrétariat. Ces prestations sont dorénavant indiquées en toute transparence et rémunérées selon un tarif correct.

Les tâches administratives du secrétariat – comme la facturation ou les contacts administratifs avec les assureurs-maladie – font toujours partie intégrante des coûts de personnel intégrés dans les positions tarifaires.

## **Façonner ensemble la physiothérapie de demain**

Les partenaires tarifaires ont conscience qu'une nouvelle structure tarifaire peut s'accompagner de questions et d'incertitudes. Ils regrettent toutefois que le débat public soit marqué par des informations incomplètes ou erronées.

Ils sont persuadés que la nouvelle structure tarifaire est une étape importante pour l'avenir de la physiothérapie. Elle modernise une structure tarifaire datant de près de trente ans, reflète plus adéquatement les prestations effectivement fournies et renforce la qualité des soins prodigués aux patients.

Les partenaires tarifaires poursuivront le dialogue et s'engageront ensemble pour une mise en œuvre réussie de la réforme – dans l'intérêt des patients, des physiothérapeutes et d'un système de santé pérenne.

### Ce que la réforme prévoit effectivement

**Affirmation:** «Les physiothérapeutes devront à l'avenir travailler plus pour toucher le même revenu.»

**Les faits:** la réforme n'est pas un programme d'économie. Le volume total des prestations reste inchangé. Toutefois, la rémunération est répartie de manière plus adéquate et tient mieux compte des traitements complexes et chronophages.

**Affirmation:** «Les physiothérapeutes devront à l'avenir assumer davantage de tâches administratives.»

**Les faits:** les tâches des secrétariats restent inchangées. Les prestations fournies en l'absence du patient font déjà partie des tâches des physiothérapeutes. Elles sont dorénavant indiquées en toute transparence et rémunérées adéquatement.

**Affirmation:** «Cette réforme défavorise la physiothérapie.»

**Les faits:** la réforme modernise une structure tarifaire datant de près de trente ans. Elle reflète mieux les traitements spécialisés et complexes, les thérapies assistées par robotique et les mesures de prévention des chutes, tout en offrant une plus grande marge de manœuvre thérapeutique aux physiothérapeutes.

**Affirmation:** «Cette réforme a été imposée aux physiothérapeutes.»

**Les faits:** la réforme est le fruit d'intenses négociations ayant duré deux ans entre Physioswiss, H+ et prio.swiss, qui ont été priées par le Conseil fédéral de reprendre les négociations après plusieurs années sans accord. La nouvelle structure tarifaire a été soumise au Conseil fédéral conjointement par les trois partenaires tarifaires en avril 2026.

## Demandes médias

Ivo Giudicetti, porte-parole de prio.swiss, 079 123 84 42, [media@prio.swiss](mailto:media@prio.swiss)

Chantal Mathys, responsable adjointe Communication et Marketing de Physioswiss, 058 255 36 10, [chantal.mathys@physioswiss.ch](mailto:chantal.mathys@physioswiss.ch)

Dorit Djelid, responsable Communication de H+, 031 335 11 63, [medien@hplus.ch](mailto:medien@hplus.ch)

### **prio.swiss**

prio.swiss est l'association faitière de tous les assureurs-maladie suisses actifs dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS). Elle représente, en tant que voix commune de ses membres, 100 % des assurés en Suisse. prio.swiss s'engage dans le dialogue politique et sociétal en faveur d'un système de santé suisse de haute qualité, facilement accessible et financièrement durable, qui place au centre les intérêts des assurés et leur libre choix. L'association coordonne les intérêts et les positions de ses membres. Elle élabore des bases dans les domaines de la politique de santé, de l'approvisionnement en soins médicaux, des structures tarifaires, de la mesure de la qualité ainsi que des données de santé et des normes sectorielles.

### **Physioswiss**

La physiothérapie améliore la qualité de vie des personnes en traitant et prévenant les dysfonctionnements physiques et les douleurs. Elle intervient dans les traitements, la rééducation, la prévention, dans la promotion de la santé et les soins palliatifs. L'Association suisse de physiothérapie Physioswiss représente les intérêts de près de 12 000 membres. Forte de 16 associations cantonales et régionales, elle contribue à façonner l'avenir du système de santé suisse.

### **H+ Vos Hôpitaux**

H+ Vos Hôpitaux est l'association nationale des hôpitaux et cliniques publics et privés de Suisse. Elle regroupe 218 hôpitaux et cliniques dans les domaines des soins somatiques aigus, de la psychiatrie et de la réhabilitation, répartis sur plus de 500 sites. S'y ajoutent 13 membres associatifs et environ 120 membres partenaires. H+ représente ainsi un secteur comptant quelque 250 000 employés. H+ réunit la défense des intérêts de la branche, sa plateforme de communication et ses services aux membres, et s'engage pour des conditions-cadres pérennes de l'offre hospitalière suisse.